



AR Prefecture

210600912-20260622-2026_81-DE
Recu le 26/06/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de Nice
Commune de Peille

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2026

Délibération n°2026_81

Membres en exercice : 19

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 18

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le dix-sept juin deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Présents :

Monsieur Cyril PIAZZA, Maire, Mme Christiane DELAIRE, M. François ALZIARI, Adjoint au Maire, M. Adrien ARSENTO, Mme Nicole OUDINOT, Mme Michelle NOERO, Mme Myriam ALEXANDRE, Mme Julia RANGON, Mme Émilie ROSSI-PLAZA, Mme Claire JAKOBSEN, M. Florian LEGOFF, conseillers municipaux.

Ont donné procuration :

M. Serge CASTAN, Adjoint au Maire, à M. Adrien ARSENTO, conseiller municipal.
Mme Béatrice ELLUL, Adjointe au Maire, à M. François ALZIARI, Adjoint au Maire.
M. Bernard GIRAUD, Adjoint au Maire, à Mme Christiane DELAIRE, Adjoint au Maire.
M. Christophe LERICHE, conseiller municipal, à Mme Émilie ROSSI-PLAZA, conseillère municipale.
M. Fabien ABBA, conseiller municipal, à Mme Nicole OUDINOT, conseillère municipale.
Mme Anaïs JANEL, conseillère municipale, à M. Cyril PIAZZA, Maire.
M. Damien SCANDOLA, conseiller municipal, à Mme Claire JAKOBSEN, conseillère municipale.

Absent excusé :

M. Matthieu DURBANO, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme Nicole OUDINOT, conseillère municipale.

Objet de la délibération : Renouvellement de l'opération citoyenne «Passeport jeunes 2026»

Rapporteur : Mme Myriam ALEXANDRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la politique communale menée en faveur de la jeunesse et de la citoyenneté ;

Considérant que le « Passeport Jeunes » créé par la commune il y a six ans, remporte un vif succès ;

AR Prefecture

006-210600912-20260622-2026_81-DE
Reçu le 26/06/2026

Considérant qu'il représente un intérêt tant pour la commune de Peille que pour les jeunes âgés de 15 à 19 ans ,

Considérant que ce dispositif est ouvert aux jeunes résidents sur la commune ainsi qu'aux enfants du personnel communal ;

Il est proposé au conseil municipal de renouveler cette opération pour l'année 2026, en deux sessions de cinq matinées chacune :

- Du lundi 27 juillet au vendredi 31 juillet 2026,
- Du lundi 03 août au vendredi 07 août 2026.

Avec les modalités suivantes pour chaque participant :

- Être couvert par une assurance responsabilité civile, à sa charge,
- Être âgé d'au moins 15 ans et d'au maximum de 19 ans,
- Remplir un formulaire d'inscription, signé par le représentant légal pour les mineurs,
- Assister aux cinq demi-journées programmées pour être éligible à la gratification de 200€ net chacun.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré

À l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **DÉCIDE** de renouveler « le passeport jeunes » aux dates et modalités précitées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tous les actes nécessaires à son organisation,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont budgétés.

Fait et délibéré en séance le 22 juin 2026

**La secrétaire de séance,
Mme Nicole OUDINOT**



**Le Maire,
M. Cyril PIAZZA**

